



## ADRESSE

20 Avenue d'Ours Mons  
43000 LE PUY-EN-VELAY

## ID Unique

79203

E157.032

## TYPE

J 4

## ETARE N°

S157.0005

## GROUPEMENT

CENTRE

**EHPAD**

# LES CHALMETTES

<b>PUBLIC</b>	120	<b>PERSONNEL</b>	26
<b>RESIDENTS</b>	80	<b>PERSONNEL NUIT</b>	

## DESCRIPTION PAR ETAGE

### Etablissement R+2-1

Le 2<sup>ème</sup> niveau comprend les chambres des résidents avec un local servant de salon de coiffure, dans lequel se trouve la centrale d'alarme SSI.

Le 1<sup>er</sup> niveau est occupé par des chambres, 1 local de soin et 1 local pharmacie.

Le RDC comprend une salle de détente, une cuisine, une salle de restauration, un PASA (pôle d'activités et de soins adaptés), l'accueil et la morgue.

Le sous-sol, non accessible au public, comporte une chaufferie, des locaux de rangement, des réserves et la cuve de fuel.



## LES ENJEUX DU COS



## Consignes opérationnelles

### Principe de mise en sécurité :

Pas d'évacuation des résidents, une mise en sécurité par transfert horizontal vers zone recoupée.

Se rendre à l'accueil Identifier le requérant à l'arrivée et se rendre au SSI (au RDC entrée visiteurs)

Déterminer le nombre de personnes impactées

Attention à la coupure des fluides. Privilégier une coupure par zone.

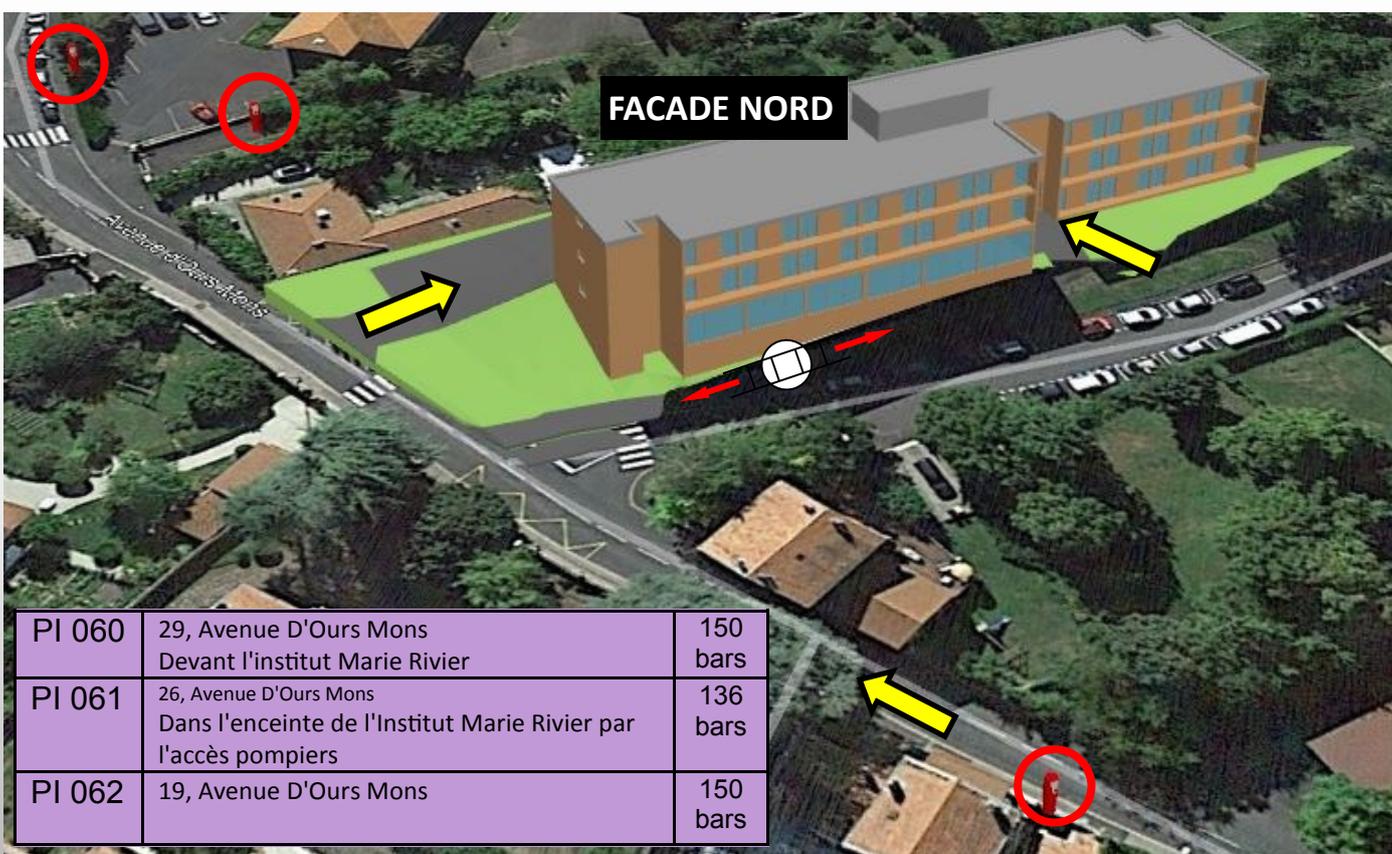
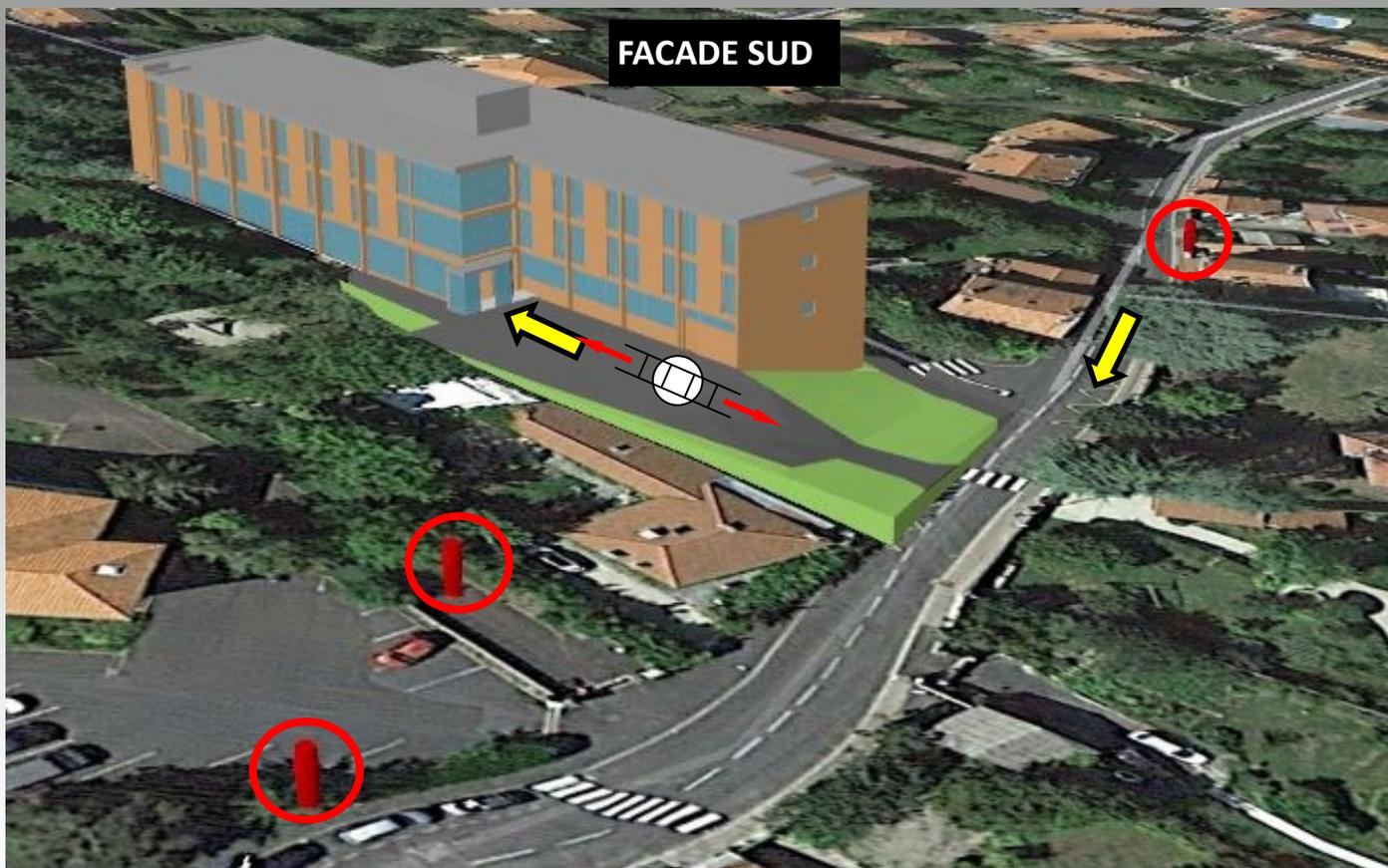
Procéder aux établissement directement par la zone sinistrée (escalier encloués ou IS)

Penser à la possibilité de désenfumer des locaux par déclenchement (DM ou SSI)

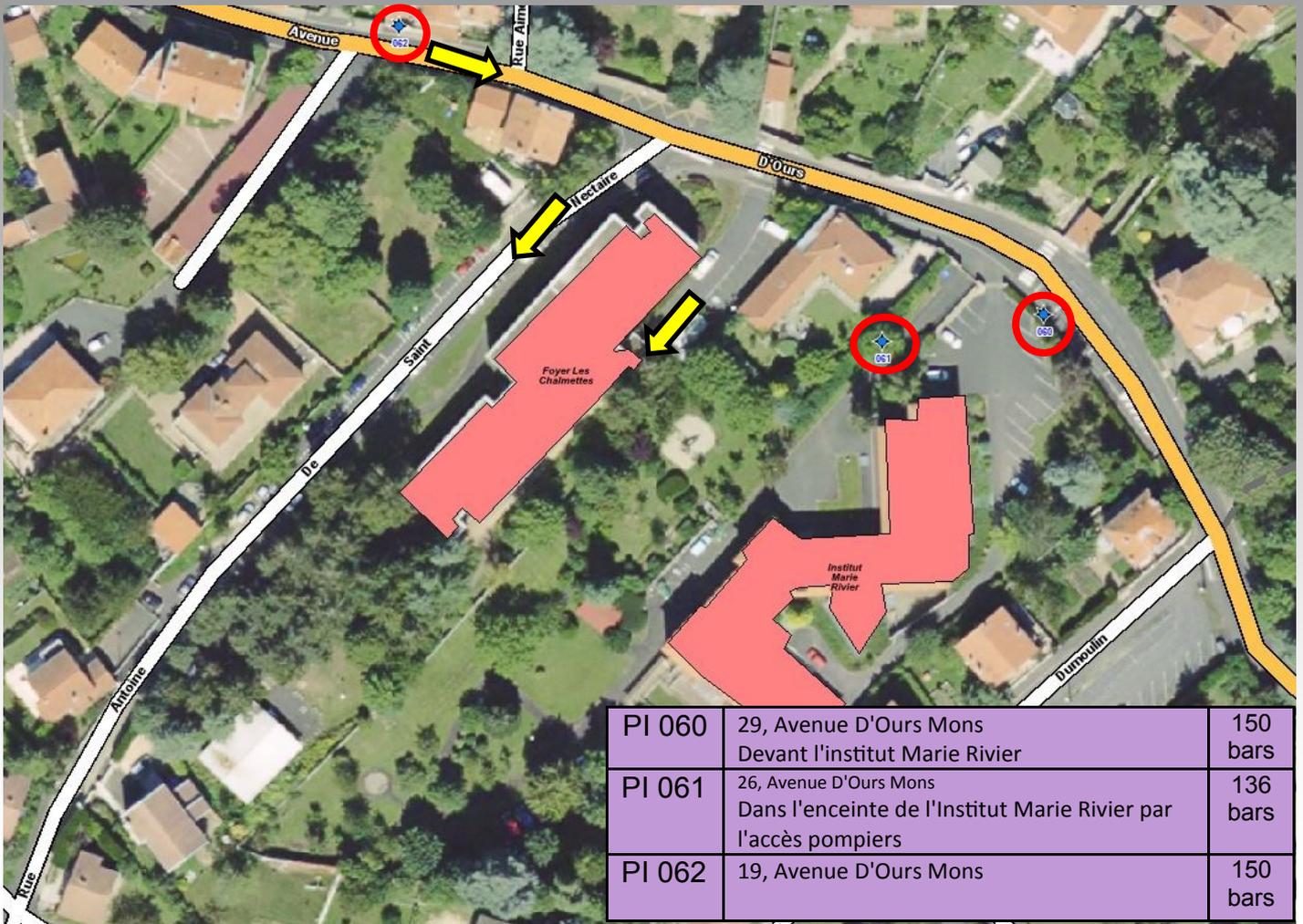
## 1<sup>ER</sup> DEPART

- 2 FPT
- 1 EPS
- 2VSAV
- 1 CDG
- 1 CDC



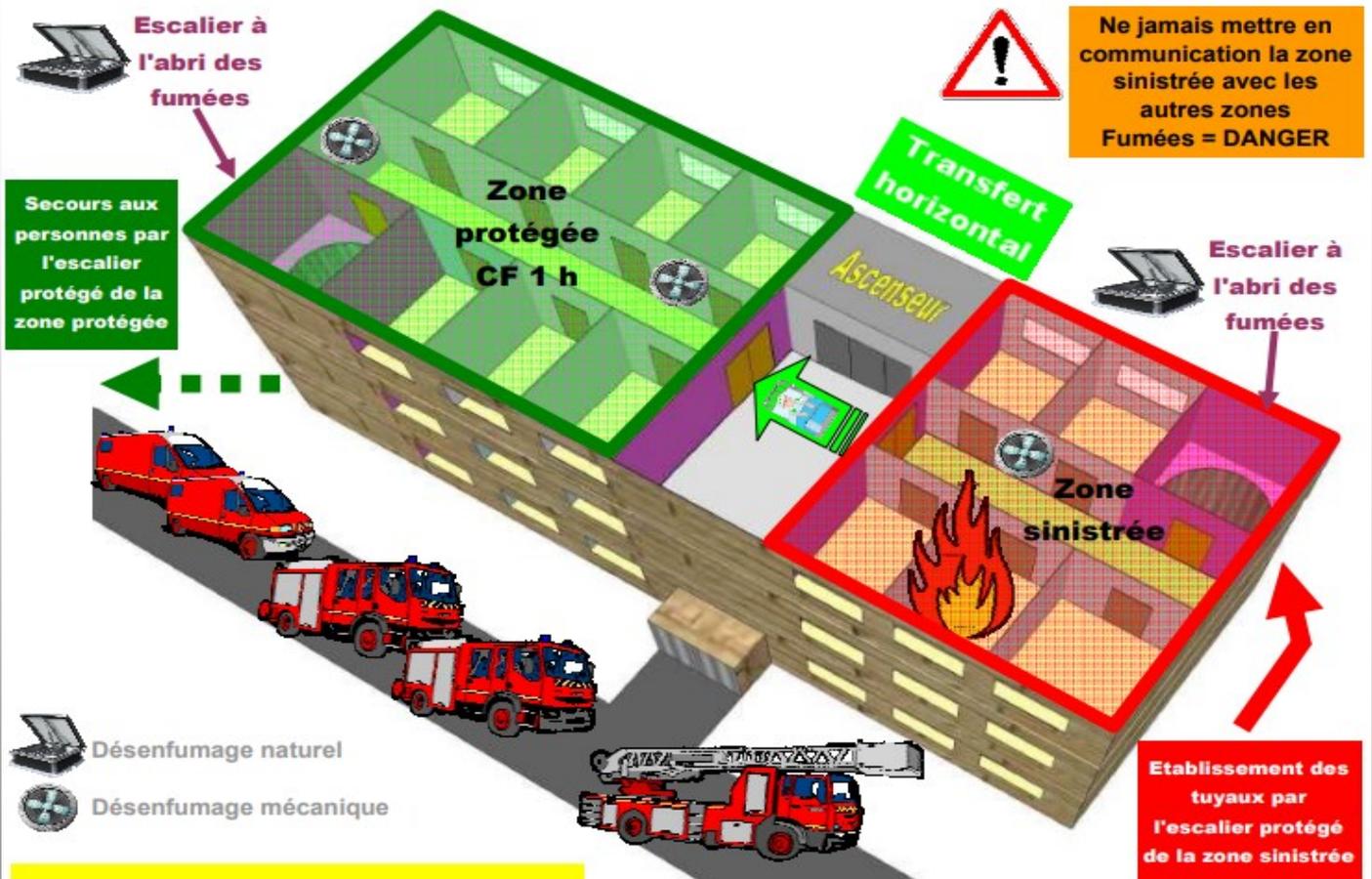


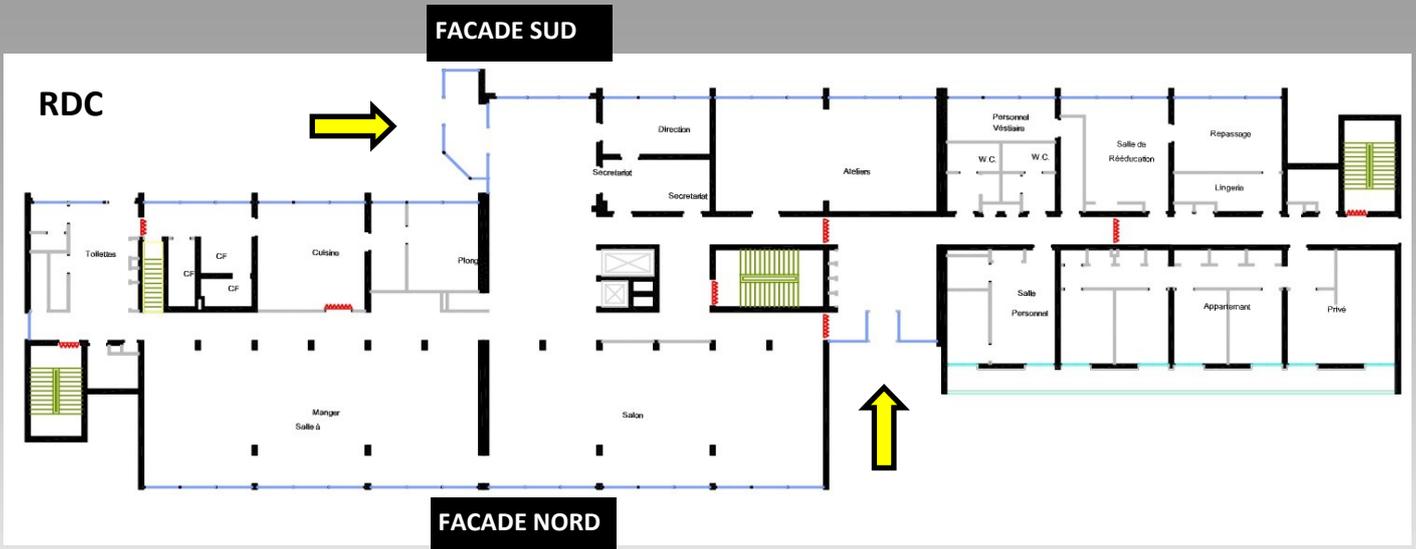
PI 060	29, Avenue D'Ours Mons Devant l'institut Marie Rivier	150 bars
PI 061	26, Avenue D'Ours Mons Dans l'enceinte de l'Institut Marie Rivier par l'accès pompiers	136 bars
PI 062	19, Avenue D'Ours Mons	150 bars



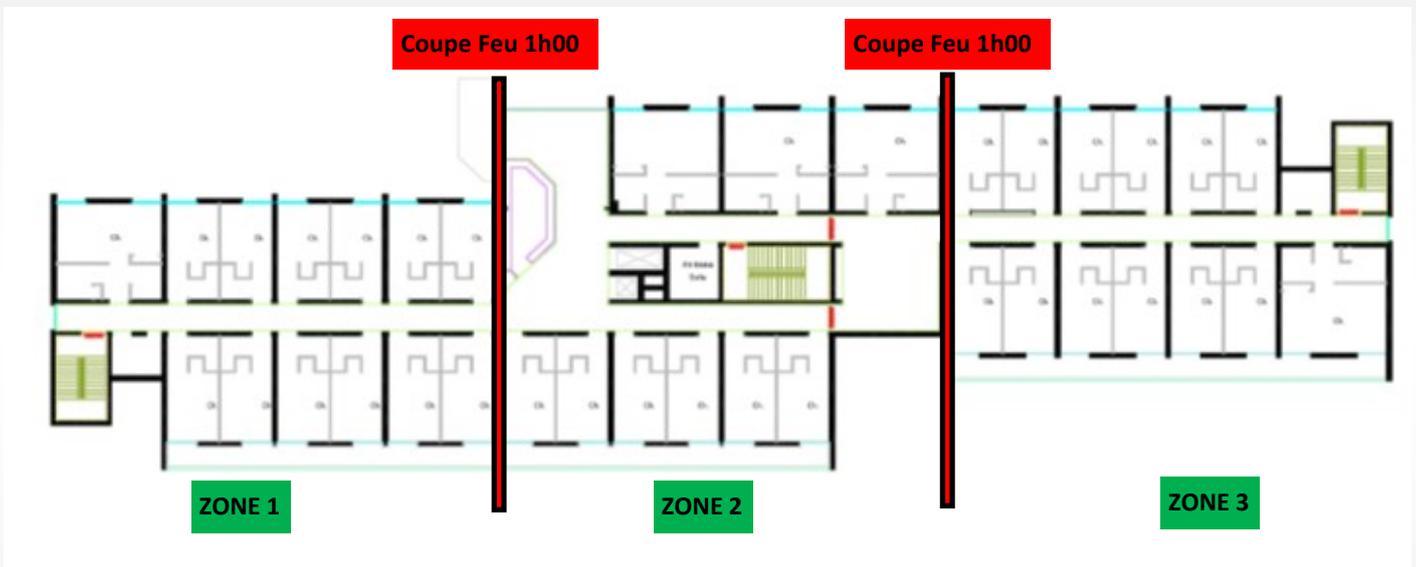
PI 060	29, Avenue D'Ours Mons Devant l'institut Marie Rivier	150 bars
PI 061	26, Avenue D'Ours Mons Dans l'enceinte de l'Institut Marie Rivier par l'accès pompiers	136 bars
PI 062	19, Avenue D'Ours Mons	150 bars

Compte-tenu de l'incapacité d'une partie du public reçu dans les établissements de soins et les maisons de retraite à pouvoir évacuer ou à évacuer rapidement, la sécurité de ce type d'établissements repose notamment sur le principe de **TRANSFERT HORIZONTAL**. **L'évacuation verticale ne doit être envisagée qu'en cas d'extrême nécessité.**





1er



2ème

